

## Élèves, étudiants, apprentis :

Il vous permet de voyager à votre gré et à moindre coût entre votre domicile et votre lieu d'études ou d'apprentissage.

## Qui peut en bénéficier ?

- Les élèves de moins de 21 ans.
- Les étudiants de moins de 26 ans.
- Les apprentis de moins de 23 ans.

Pour vous rendre de la gare desservant votre domicile à la gare desservant votre lieu d'études ou d'apprentissage. Les âges indiqués s'entendent à la date initiale de l'abonnement.

## Comment l'obtenir ?

### ■ Vous vous présentez à un guichet SNCF avec les pièces suivantes :

- Un **certificat de scolarité** ou une **attestation de l'employeur** établi sur le formulaire ci-joint en pages 3 et 4.
- Une **pièce d'identité** officielle.
- Deux **photos d'identité** récentes.

Dans certains cas votre gare peut vous demander de remplir un formulaire complémentaire.

Votre abonnement vous est remis le plus souvent immédiatement, au plus tard sous huit jours.

## De quoi est-il composé ?

■ D'une **carte nominative** comportant la photographie, le trajet, la classe de voiture et la période de validité ainsi que :

POUR LES PARCOURS HORS LIGNE  
À GRANDE VITESSE :

■ Des **fichets mensuels** ou **hebdomadaires** permettant un nombre de voyages illimité pendant leur durée de validité

POUR LES PARCOURS EMPRUNTANT UNE  
LIGNE À GRANDE VITESSE :

■ Des **fichets mensuels** au nombre limité à neuf trajets simples par mois (avec paiement du montant de la **réservation** -place assise- quel que soit le TGV emprunté).

Au-delà de neuf trajets par mois, une **réduction de 50 %** sur le prix plein tarif de 2<sup>e</sup> classe est accordée.

## Quelle est sa durée de validité ?

- La carte a la **même durée de validité que le certificat** délivré par l'établissement ou l'employeur.
- Les **fichets ont une validité mensuelle ou hebdomadaire**
- Il est possible de **souscrire un abonnement** au cours de l'année scolaire sous certaines conditions.

## Peut-on le modifier en cours d'année ?

■ **Oui**. Il est possible de modifier les parcours et/ou la classe de voiture.

## Que faire en cas de perte ?

- **Avisez immédiatement la gare SNCF** où vous avez acheté votre abonnement.
- Pour les cas particuliers, **des solutions existent**. Renseignez-vous dans les points de vente SNCF.
- **Votre abonnement peut être remplacé** sous certaines conditions moyennant le paiement des frais de remplacement.

## Quel est son prix ?

- Il est fonction de la longueur du parcours.
- Votre abonnement peut être **pris partiellement en charge** par une collectivité locale. Renseignez-vous auprès de vos établissements scolaires.

Les renseignements qui figurent sur le présent imprimé :  
- ne sont pas exhaustifs et sont donnés à titre indicatif; renseignez-vous en gare,  
- sont donnés sous réserve des modifications qui pourraient être apportées après son édition.

## Certificat de l'élève, de l'étudiant ou de l'apprenti

(A remplir par le Directeur de l'établissement fréquenté par le Demandeur ou son Employeur)

### ■ Je soussigné :

nom : \_\_\_\_\_  
dirigeant l'établissement ou l'entreprise \* : \_\_\_\_\_  
adresse : \_\_\_\_\_

### ■ Certifie que Monsieur, Madame ou Mademoiselle\* :

nom : \_\_\_\_\_ prénom : \_\_\_\_\_  
né(e) le : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ dépt. : \_\_\_\_\_  
adresse : \_\_\_\_\_

est inscrit(e) dans mon établissement pour suivre les cours de : \_\_\_\_\_  
la durée du cycle scolaire est de : \_\_\_\_\_

fait son apprentissage dans mon établissement et qu'un contrat d'apprentissage satisfaisant aux conditions de la loi du 20 mars 1928, a été conclu entre ses parents et moi.  
*(joint ou à présenter à l'appui de sa demande)*

### ■ Demande présentée par :

Un **élève de moins de 21 ans**  
le nombre d'heures de cours collectifs de jour est de \_\_\_\_\_ h \_\_\_\_\_ par semaine

Un **étudiant de moins de 26 ans**  
l'arrêté du \_\_\_\_\_ 19 \_\_\_\_\_ J.O. du \_\_\_\_\_ 19 \_\_\_\_\_

a assujéti les élèves des cours ci-dessus aux dispositions de la loi du 23 09 1948 relative aux Assurances Sociales des Étudiants.

Un **apprenti de moins de 23 ans**

### ■ A remplir dans le cas d'un établissement privé

l'établissement que je dirige a été déclaré le \_\_\_\_\_ 19 \_\_\_\_\_ conformément à la loi.

■ Certificat valable du : \_\_\_\_\_ jour mois année \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_ jour mois année \_\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_ Cachet (de l'établissement ou de l'Entreprise)  
le \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_

Signature  
(du Directeur ou de l'Employeur)



Timbre à date de la gare ou du bureau